1 **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU RD CONSULTING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 rue Berjon 69009 LYON

Numéro SIRET* 8 1 3 3 5 7 3 3 2 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	3 059	030 980	2 079
	Immobilisations financières* (1)		040	200 276	042	200 276
	Total I (5)		044	203 335	048 980	202 355
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	50 986	062	50 986
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 228	066	1 228
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*		068	112 296	070	112 296
	Créances (2) Autres* (3)		072	113 345	074	113 345
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	1 075 185	086	1 075 185
	Charges constatées d'avance *		092	193	094	193
	Total II		096	1 353 235	098	1 353 235
	Total général (I + II)		110	1 556 570	112 980	1 555 590

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	21 953
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	1 036 342
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 059 395
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	834
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	25 473
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 607)	172	469 886
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	496 194
	Total général (I + II + III)	180	1 555 590

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Romain DOLIGEZ (+33614261014) Date : 07/10/2024 16:10:39 Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 543675

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	200 036
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	993 598

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SASU RD CONSULTING — Néant ☐*

Exercice N clos le 30/06/2023 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	78 000
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	155 926
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	243
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	234 169
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	51 639
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : 1 209 – immobilier :)				242	130 368
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	768)	244	1 405
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	553
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	2
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	183 969
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	50 200
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	50 111
	Produits exceptionnels			(IV)	290	993 598
	Charges financières			(V)	294	2 685
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	18 925
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	35 957
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	1 036 342

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	1 036 342	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	35 957		
	Divers*, dont intérêts excéden–taires des cptes–cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330	132 807		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986		ZFU (44. *octies* A) 987				342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981		JEI (44. *sexies* A) 989					
	ZRD (44. *terdecies*) 127		ZRR (*44.quindecies*) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991		Investissements outre–mer 344					
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345		Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992							
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit 346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				350	1 044 277
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648					
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990					
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649					
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	160 829	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	160 829	372	

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Romain DOLIGEZ (+33614261014)
Date : 07/10/2024 16:10:47
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 543675

Cegid Group

RD CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 8 rue Berjon

69009 LYON

813 357 332 RCS LYON

———

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE

PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 21 DECEMBRE 2023

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 1 036 342.19 €, de la manière suivante :

- une somme de ..... 250 000.00 €
  aux actions, à titre de dividende,

- et le solde, soit ..... 786 342.19 €
  au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 2 500.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2024.

En application de l'article 117 quater du code général des impôts, le montant brut des dividendes donne lieu à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12,80 %.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, **n'a aucun caractère libératoire et peut représenter un acompte sur l'impôt dû**.

Les dividendes peuvent être exonérés de ce prélèvement forfaitaire si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année 2021, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire ou veuf) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

Les demandes de dispense doivent être formulées au plus tard le 30 novembre de l'année civile précédent le versement des dividendes.

La somme de 250 000 euros versée à titre de dividende sera imputée des prélèvements sociaux avant tout paiement à l'associé unique.

A cet effet, une déclaration fiscale n° 2777 devra être adressée au service des impôts des entreprises, avec les règlements correspondants dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les dividendes seront versés.

Par dérogation à l'imposition forfaitaire, l'associé pourra opter pour l'imposition des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, l'impôt définitif étant notamment calculé après application d'un abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Cette option s'exerce lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle les dividendes ont été perçus.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/06/2022	80 000.00	800.00	80 000.00	0.00	0.00	0.00
30/06/2021	40 000.00	400.00	40 000.00	0.00	0.00	0.00
30/06/2020	20 000.00	200.00	20 000.00	0.00	28 600.00	286.00

Copie certifiée conforme
Le Président

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Romain DOLIGEZ (+33614261014)
Date : 07/10/2024 16:10:43
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 543675

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU RD CONSULTING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 555 590 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 036 342 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 059			3 059
Immobilisations financières	19 165	200 036	18 925	200 276
Total	**22 224**	**200 036**	**18 925**	**203 335**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	427	553		980
Immobilisations financières				
Total	**427**	**553**		**980**
ACTIF NET				**202 355**

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures a etablir	63 760
Banque - intérêts courus à recevoir	858
Total	**64 618**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	24 850
Banque - intérets courus à payer	834
Clients - rrr à accorder	54 777
Total	**80 461**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Crédit bail d avance	193		
Total	**193**		

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Romain DOLIGEZ (+33614261014)
Date : 07/10/2024 16:10:45
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 543675